



Direction de l'intérieur et de la justice

Münstergasse 2
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 76 76
info.dij@be.ch
www.be.ch/dij

DIJ, Münstergasse 2, case postale, 3000 Berne 8

A tous les participants à la procédure de participation publique et de consultation relative aux adaptations apportées au plan directeur cantonal en 2020

Notre référence: 2019.JGK.7947

Berne, le 3 septembre 2020

Plan directeur cantonal **Procédure de participation publique et de consultation relative aux adaptations de 2020**

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 26 août 2020, le Conseil-exécutif a habilité la Direction de l'intérieur et de la justice à soumettre les adaptations du plan directeur cantonal à la procédure de participation publique et de consultation.

Cette procédure se déroule pour la première fois en ligne. Les prises de position peuvent être saisies aisément grâce à une application conviviale qui facilite également le travail en équipe. Elle est accessible à l'adresse www.be.ch/plandirecteur, tout comme le projet de carte générale du plan directeur, le rapport de controlling, le plan directeur en vigueur dans son intégralité ainsi que le système d'information du plan directeur. Nous espérons que cette offre sera utilisée par le plus grand nombre possible de destinataires car elle permettra ensuite une évaluation plus efficace des prises de position.

Vous voudrez bien saisir votre prise de position d'ici au 2 décembre 2020. Le Service de l'aménagement cantonal de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (kpl.agr@be.ch ou 031 633 77 50).

En vous remerciant de votre participation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Direction de l'intérieur et de la justice

Evi Allemann, conseillère d'Etat

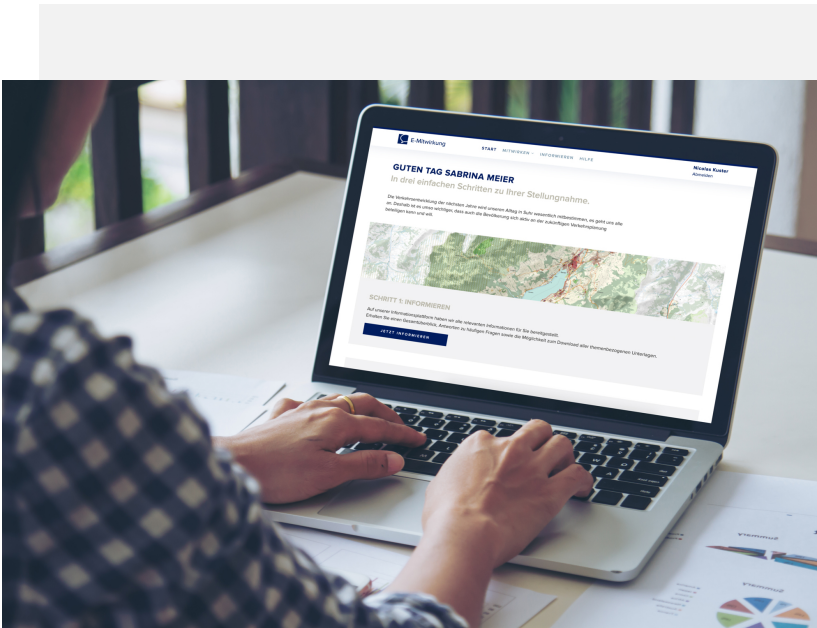
P.-S. Nous prions les destinataires qui n'ont pas saisi leur prise de position en ligne de bien vouloir l'envoyer par courriel à l'adresse kpl.agr@jgk.be.ch ou par courrier postal à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Service de l'aménagement cantonal, Nydegasse 11/13, 3011 Berne d'ici au 2 décembre 2020 au plus tard.

Pièce jointe
– Brèves instructions



Saisir efficacement une prise de position relative à l'élaboration du plan directeur par voie numérique et la transmettre sans papier.

Avec la plateforme de participation numérique, le canton de Berne offre à la population, aux partis, aux associations et autres organisations une méthode conviviale de s'exprimer sur l'élaboration du plan directeur.



Vos avantages avec la plateforme de participation numérique :

- Saisissez votre prise de position par voie numérique et sans papier et accédez à tous les documents.
- Avec la fonction d'équipe, vous, en tant qu'organisation, saisissez votre prise de position conjointement et efficacement au sein d'une équipe.
- Avec la saisie numérique, l'administration peut effectuer une évaluation efficace et le traitement des dossiers en conséquence.

Foire aux questions et réponses

- **Mes données peuvent-elles être consultées par des tiers ?** Non, vos données ne sont visibles que pour le canton de Berne. Toutes les données sont hautement sécurisées et stockées exclusivement en Suisse.
- **Qu'advient-il des retours d'information que je saisis ?**
Après la transmission, vous recevrez une confirmation de transmission complète et contraignante. Vos retours d'information sont ensuite examinés par le canton et pris en compte dans la révision du plan directeur.
- **Pourquoi dois-je m'inscrire à la plateforme de participation numérique ?**
Afin de mener un dialogue qualitatif, confidentiel et impartial, une inscription est nécessaire.
- **Puis-je toujours soumettre ma prise de position sur papier ?**
Pour des raisons juridiques, la présentation de la prise de position sur papier est toujours possible. Toutefois, l'administration préfère la voie numérique, car elle permet d'évaluer les retours d'information plus rapidement, plus efficacement et de manière plus qualitative.

—> Un **Guide de démarrage rapide** et le lien vers le **Film explicatif** se trouvent au dos.

Comment commencer avec le projet participatif numérique. Trois étapes pour votre prise de position.

1

Il suffit de vous inscrire.

- > Vous avez été invité par e-mail. Suivez les instructions de l'administration dans l'e-mail d'invitation.
- > Vous souhaitez vous inscrire de vous-même. Ouvrez dans votre navigateur l'adresse www.berne.e-mitwirkung.ch et cliquez sur « s'inscrire ».



Regardez le film explicatif maintenant
www.be.ch/plandirecteur

2

Saisissez votre retour d'information.

Essayez de saisir votre retour d'information directement dans le document et le chapitre concerné. Vous contribuez ainsi à permettre une évaluation efficace. Vous pouvez également saisir un retour d'information général.

3

Envoyez votre prise de position.

Envoyez la prise de position au plus tard le **2 décembre 2020** par voie numérique.



« Avec le projet participatif numérique, nous offrons à la population, aux partis et à d'autres organisations une méthode facile et innovante de participer à la consultation. Merci de saisir votre prise de position par voie numérique pour nous permettre de l'évaluer de manière efficace et qualitative.

Evi Allemann

Conseiller de gouvernement et directeur des affaires intérieures et de la justice

Avez-vous besoin d'aide ?

N'hésitez pas à nous contacter au 031 633 77 50 pour toute question concernant l'E-Mitwirkung ou consultez le point de menu « Aide » de l'E-Mitwirkung.

Merci beaucoup pour votre retour d'information.